



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les potagers
Tolérance : arrosage manuel pied à pied
de 20 h à 8 h
Récupération des eaux de pluie à privilégier



Interdiction de laver
les véhicules
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Fermeture
des fontaines publiques et privées
en circuit ouvert



Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Activités industrielles
et commerciales
Réduction de 50 % des volumes d'eau
sauf exceptions



Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h
Pour les golfs :
réduction de 60 % des volumes d'eau



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées



Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 9h et 20h

Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie

www.haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74

- Aller au contenu
- Aller au menu
- Aller à la recherche

Voir le fil d'Ariane

1. Accueil
2. Actions de l'État
3. Prévenir le risque et se protéger
4. Eau
5. Sécheresse
6. Sécheresse en Haute-Savoie

La sécheresse s'accroît en la Haute-Savoie

Mis à jour le 12/07/2023



Après le passage en alerte le 27 juin dernier de tous les secteurs à l'exception de l'Arve Amont, la situation sur le département poursuit sa dégradation progressive. Malgré une remontée ponctuelle et aléatoire liée aux orages de fin juin qui ont produit des effets de courte durée, le niveau des débits des cours d'eau poursuit une baisse sous les seuils d'alerte qui est inégale d'un secteur à l'autre du département.

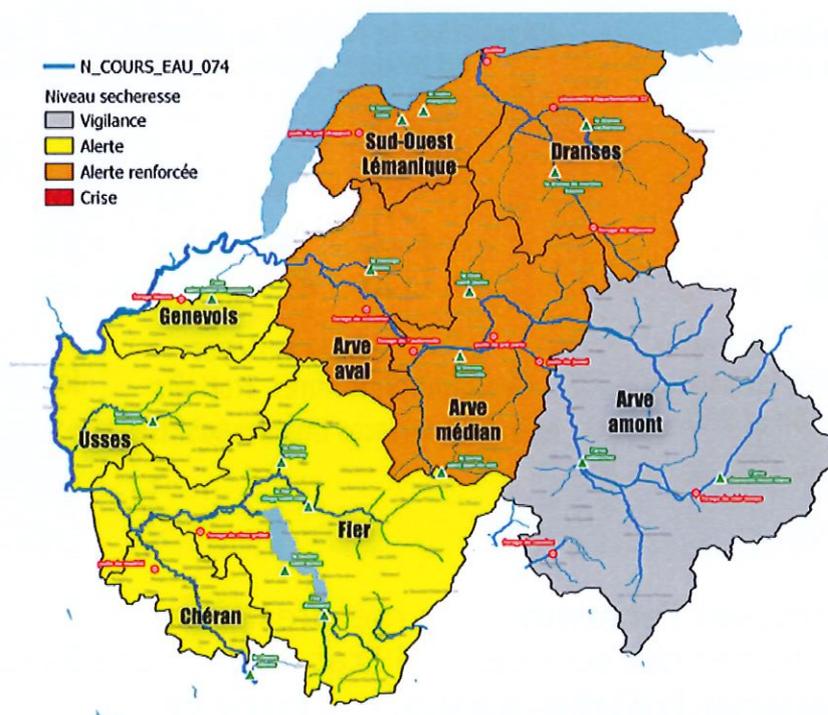
Le niveau des nappes phréatiques présente également une tendance à la baisse mais moins marquée. En parallèle, l'humidité des sols se dégrade. Elle présente un déficit compris entre 20 % et 40 % par rapport à la normale.

La hausse des températures et les faibles précipitations attendues d'ici la fin du mois de juillet risquent d'aggraver la situation.

Ainsi, à compter de ce jour, compte tenu des prévisions météorologiques :

- les secteurs des Dranses, du Sud-Ouest lémanique, de l'Arve aval et de l'Arve médian passent au niveau alerte renforcée (niveau 3/4) ;
- l'Arve amont passe en vigilance ;
- les secteurs des Usses, du Genevois, du Chéran et du Fier restent au niveau alerte (niveau 2/4). S'agissant du secteur du Chéran, le suivi est réalisé en lien avec la Savoie qui coordonne ce bassin interdépartemental.

Consultez l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1028 du 12 juillet 2023 portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de la Haute-Savoie



Pour les secteurs placés en alerte renforcée (Dranses, Sud-Ouest lémanique, Arve aval et Arve médian), les principales mesures de restrictions d'usage qui s'appliquent sont :